

**General Conference**

34th session, Paris 2007
Report

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Доклад

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Rapport

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
تقرير

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Informe

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
报告

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

34 C/REP/15
23 juillet 2007
Original anglais

**RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL
DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION (PIDC) SUR SES ACTIVITÉS (2002-2007)**

PRÉSENTATION

Source : Article 11 des Statuts du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Antécédents : Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) soumet le présent rapport à la Conférence générale de l'UNESCO conformément à la résolution 21 C/4.21 et en application de l'article 11 de ses Statuts, adoptés à la 21^e session, aux termes duquel le Conseil présente des rapports sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions ordinaires de celle-ci.

Objet : Le présent rapport rend compte des activités du PIDC pendant la période couverte par l'actuelle Stratégie à moyen terme (2002-2007). Il donne un aperçu des projets récents du PIDC, de la réforme de ses méthodes de travail et processus de décision ainsi que de sa situation financière.

Décision requise : Le présent rapport n'appelle aucune décision.

INTRODUCTION

1. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a pour objet de contribuer au développement durable, à la démocratie et à la bonne gouvernance en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur diffusion et en renforçant les capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines des médias électroniques et de la presse écrite.

2. L'élaboration d'un système médiatique réactif fait partie intégrante de la construction de sociétés démocratiques. Le PIDC soutient en permanence le développement des médias dans les pays en développement en finançant chaque année des projets appropriés émanant d'organismes médiatiques locaux et visant à ouvrir des perspectives pour des médias libres et pluralistes.

3. Pendant la période visée par l'actuelle Stratégie à moyen terme (2002-2007), sur 499 propositions de projets qui ont été présentées, le Bureau du PIDC a décidé d'appuyer 269 projets de développement des médias dans plus de 90 pays à hauteur de 6,6 millions de dollars des États-Unis. Les fonds versés au PIDC ne sont utilisés que pour financer les propositions de projets qui ont été examinées et approuvées par le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC.

Répartition de l'aide financière du PIDC, par région (2002-2007)

Régions	Nombre de projets approuvés et financés	Montant total (en dollars des États-Unis)	Pourcentage des fonds alloués par région
Afrique	89	2 422 800	36,7 %
Asie et Pacifique	95	2 127 700	32,2 %
Amérique latine et Caraïbes	63	1 426 300	21,6 %
États arabes	19	527 200	8,0 %
Europe	2	45 000	0,7 %
Interrégional	1	50 000	0,8 %
TOTAL GÉNÉRAL	269	6 599 000	100 %

RÉFORMES DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU PIDC

4. Pendant la période visée par la Stratégie à moyen terme (2002-2007), le Conseil intergouvernemental a entrepris et mené à bien de vastes réformes des méthodes de travail et des processus de décision du PIDC, dont l'objet était d'accroître l'efficacité et la transparence du Programme et d'encourager les donateurs habituels et potentiels à fournir une assistance financière accrue.

5. Les résultats de ces réformes sont les suivants :

- Les projets ne sont désormais examinés que s'ils relèvent d'une ou de plusieurs des quatre priorités définies par le Conseil intergouvernemental, à savoir : (i) promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias, (ii) développement des médias locaux, (iii) formation des professionnels des médias, (iv) promotion de partenariats internationaux.

- Les projets sont préparés par les organismes médiatiques bénéficiaires avec l'aide des conseillers pour la communication et l'information (CCI) de l'UNESCO établis dans les bureaux hors Siège de l'Organisation. Toutes les propositions de projets sont soumises exclusivement par l'intermédiaire des spécialistes du Secteur de la communication et de l'information dans les bureaux hors Siège et au Siège de l'UNESCO afin de garantir la qualité des projets et leur pertinence par rapport aux priorités du PIDC.
- Le Bureau du PIDC, composé de huit membres, examine et approuve les projets et décide des ressources financières qu'il convient de leur allouer sur la base des contributions volontaires disponibles sur le compte spécial du PIDC. Lorsqu'il approuve l'affectation de fonds à des projets, le Bureau prend en considération la situation des médias dans le pays concerné et les progrès accomplis à l'aide des fonds accordés antérieurement. Les donateurs sont invités à assister à la réunion du Bureau au cours de laquelle les projets sont sélectionnés.
- Les rapports sur l'exécution des projets sont soumis à l'examen du Bureau et du Conseil intergouvernemental du PIDC. Sur cette base, le Bureau du PIDC sélectionne les projets achevés qui doivent être évalués par des évaluateurs externes.
- Toutes les propositions de projets, les décisions du Bureau et tous les rapports d'évaluation et d'exécution des projets sont désormais disponibles sur le site Web du PIDC. Les rapports financiers concernant la mise en œuvre des projets sont établis par les services financiers de l'UNESCO et peuvent également être consultés sur le site Web du PIDC. Une base de données contenant des informations complètes sur chaque projet est accessible en ligne (www.unesco.org/webworld/ipdc).

ÉVALUATION DU PIDC EN TANT QUE PROGRAMME

6. Pendant la période visée par l'actuelle Stratégie à moyen terme, le PIDC en tant que programme a fait l'objet de deux évaluations externes. La première a été réalisée en 2002 à l'initiative du Gouvernement norvégien pour examiner les moyens d'améliorer le Programme et son efficacité. L'Université d'Oslo, qui a procédé à cette évaluation, a formulé un certain nombre de recommandations visant à modifier les procédures de soumission et d'examen des projets et à améliorer l'efficacité du Programme. En 2006, à l'invitation du Bureau du PIDC, la même équipe d'évaluateurs externes a procédé à une évaluation de suivi afin de déterminer dans quelle mesure les recommandations avaient été appliquées et d'évaluer leur impact. La conclusion globale de l'évaluation de 2006 a été la suivante :

« Des changements significatifs et impressionnants se sont produits au sein du PIDC depuis l'évaluation de 2002. Toutes les recommandations émises alors ont été traduites dans les faits. Notre impression est que le PIDC a pris les recommandations de 2002 très au sérieux et a entrepris un effort remarquable pour mettre en œuvre les réformes des méthodes de travail. Des changements notables sont intervenus au cours d'une période relativement brève. »

7. Le rapport d'évaluation 2006 soulignait comme suit l'importance du PIDC :

- On peut considérer le PIDC comme un catalyseur pouvant générer des changements importants avec des investissements relativement modestes.
- Ce Programme n'est pas seul, mais il assure une continuité et encourage les processus de développement en même temps qu'il apporte un soutien moral de par son appartenance à l'UNESCO. Ceci est particulièrement important dans les cas où les autorités étouffent les médias indépendants.
- Le PIDC insiste sur le besoin de médias libres et pluralistes qui soient aussi indépendants que possible à la fois du gouvernement et des intérêts privés.
- Le PIDC est un outil important permettant de renforcer les capacités d'investigation des médias locaux, qui constituent un aspect fondamental du développement de la bonne gouvernance et de la transparence.
- Le PIDC peut atteindre des pays qui ne sont pas nécessairement sous les feux de l'actualité et qui sont de ce fait souvent négligés par les grands projets stratégiques de développement. Il est à bien des égards un instrument permettant de canaliser des besoins qui, autrement, ne se seraient pas manifestés.
- Le PIDC représente une bonne et importante alternative à l'assistance bilatérale aux médias libres.
- Le Programme possède le potentiel pour jouer un rôle déterminant en ce qui concerne l'autonomisation, la démocratisation et les droits de l'homme.
- De nombreux projets communautaires du PIDC sont novateurs et contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en mettant l'accent sur l'ouverture d'espaces de communication aux communautés locales, qui permettent souvent l'épanouissement des populations défavorisées en les informant sur leur situation et en leur donnant la parole.

8. L'évaluation 2006 a débouché sur les conclusions suivantes :

« Le PIDC offre une combinaison tout à fait unique, qui associe l'accent mis sur le rôle des médias dans le processus démocratique et une stratégie de développement articulé sur les droits humains à la prise en compte du besoin de la communication dans la conduite des activités de développement. »

« Le PIDC fonctionne de manière simple et efficace, comparé à de nombreux autres mécanismes de financement. Il offre une méthode pratique permettant de lancer des projets de communication, alors que d'autres structures procèdent à des recherches de compétence et de ressources de manière inutilement bureaucratique ». « Sa bonne réputation sur le terrain est incontestable ».

LE RÔLE DU PIDC EN TANT QUE FORUM DE DISCUSSION ET DE DÉBAT

DÉBATS THÉMATIQUES

9. Le Conseil intergouvernemental du PIDC joue un rôle important dans la promotion du débat et de la discussion sur les grandes questions et les principaux défis relatifs aux médias. À chacune de ses sessions, le Conseil organise un débat thématique sur un sujet particulier auquel participent États membres, experts et organisations professionnelles.

10. À sa **25^e session** (2006), le Conseil intergouvernemental du PIDC a organisé des débats thématiques sur les sujets suivants :

- (i) Donner une voix aux communautés locales : de la radio communautaire aux blogs :
 - Radio communautaire et la voix de la communauté : plaider pour des politiques appropriées ;
 - Médias communautaires et technologies dans une écologie communicative ;
 - Voix de la communauté, multilinguisme et blogs ;
 - Liberté d'information et dispositions législatives.
- (ii) Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information : Action 9 « Médias » :
 - Sécurité des journalistes ;
 - Suivi du deuxième Forum mondial des médias électroniques (WEMF-2).

DÉFINITION D'INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS

11. À sa 25^e session, le Conseil intergouvernemental du PIDC a lancé une vaste consultation auprès des experts et des professionnels des médias, de bailleurs de fonds et des représentants des institutions compétentes du système des Nations Unies, en vue de définir des indicateurs du développement des médias conformément aux priorités du Programme. L'objectif de ces indicateurs est de permettre aux organismes d'aide au développement, aux décideurs, aux responsables de projets et à d'autres acteurs de déterminer le niveau de développement des médias dans un pays donné et de recenser les domaines dans lesquels l'aide est la plus nécessaire. Une première discussion à ce sujet a été organisée lors de la 51^e réunion du Bureau du PIDC. Une fois finalisée, la liste des indicateurs proposés sera soumise à la 26^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC.

INDICATEURS PERMETTANT D'IDENTIFIER DES CENTRES D'EXCELLENCE POTENTIELS EN MATIÈRE DE FORMATION

12. L'UNESCO a soumis au Bureau du PIDC, à sa réunion de 2007, une carte inédite de 96 établissements africains de formation aux médias/au journalisme, une base de données et une série de critères permettant d'identifier des centres d'excellence potentiels. Le rapport proposait de mobiliser un soutien international en faveur des établissements de formation susceptibles de satisfaire aux critères d'excellence convenus dans les cinq années à venir. Ces initiatives peuvent aider le PIDC à adopter une démarche stratégique bien définie pour renforcer les capacités des établissements de formation aux médias.

PRIX PIDC-UNESCO POUR LA COMMUNICATION RURALE

13. Le prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale a pour objet de distinguer une activité méritoire et novatrice visant à améliorer la communication en milieu rural, principalement dans les pays en développement. Le Bureau du PIDC fait fonction de jury du prix.

2005 : Lauréat : Malayala Manorama (Inde)

Malayala Manorama, quotidien tiré à 1,4 million d'exemplaires, est publié à Kerala (Inde). Le prix lui a été décerné pour sa campagne de communication ingénieuse visant à sensibiliser la population de Kerala à l'importance de la protection des ressources en eau comme moyen de résoudre le problème de la sécheresse dans la région.

2003 : Lauréat : Radio Toco (Trinité-et-Tobago)

Radio Toco (106.7 FM), première et seule station de radio communautaire de la Trinité-et-Tobago a été créée en 1997 dans le cadre du programme « Les Femmes parlent aux femmes », en collaboration avec une ONG locale, T & T/CAN Citizens'Agenda. Elle est considérée comme une excellente station FM pour la diffusion et l'échange d'informations entre les populations rurales du nord-est de la Trinité.

RÉUNIONS DU CONSEIL ET DU BUREAU DU PIDC

14. Quatre sessions du Conseil intergouvernemental du PIDC et neuf réunions du Bureau se sont tenues **sous la présidence de M. Torben Krogh (Danemark)**, Président du Conseil intergouvernemental du PIDC :

22 ^e session du Conseil et 44 ^e réunion du Bureau	10-12 avril 2002
45 ^e réunion du Bureau	11-13 décembre 2002
23 ^e session du Conseil et 46 ^e réunion du Bureau	26-28 mars 2003
Réunion extraordinaire du Bureau	11 juin 2003
47 ^e réunion du Bureau	29-30 mars 2004
24 ^e session du Conseil	31 mars - 2 avril 2004
48 ^e réunion du Bureau	7-9 mars 2005
49 ^e réunion du Bureau	27 février - 1 ^{er} mars 2006
25 ^e session du Conseil et 50 ^e réunion du Bureau	21-23 mars 2006
51 ^e réunion du Bureau	27-29 mars 2007

RÉUNIONS D'EXPERTS ET DE DONATEURS

15. Le PIDC a tenu sa première **Réunion d'experts sur le développement des médias dans la région arabe** à Doha (Qatar) en décembre 2004. Cette réunion avait pour objet d'examiner les besoins particuliers de la région arabe en matière de développement des médias.

16. Une réunion stratégique de donateurs a été organisée en avril 2006 au Siège de l'UNESCO, à Paris, afin de passer en revue, avec les donateurs existants et potentiels, les besoins financiers du Programme.

17. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU PIDC PENDANT LA PÉRIODE 2002-2006

Pays donateurs	Dollars E.-U.	Observations
Allemagne	213 983	Compte spécial + projets financés par un fonds-en-dépôt
Andorre	29 904	Compte spécial
Australie	81 000	Compte spécial
Danemark	1 588 766	Compte spécial
Égypte	5 000	Compte spécial
États-Unis d'Amérique	365 000	Compte spécial + projets financés par un fonds-en-dépôt
Espagne	508 906	Compte spécial + expert associé
Finlande	552 170	Compte spécial
France	138 813	Compte spécial
Grèce	73 449	Compte spécial
Inde	60 000	Compte spécial
Israël	50 000	Compte spécial
Jamaïque	2 500	Compte spécial
Japon	370 000	Projets financés par un fonds-en-dépôt
Luxembourg	417 275	Compte spécial + projets financés par un fonds-en-dépôt
Pays-Bas	333 812	Compte spécial
Norvège	1 188 412	Compte spécial
Portugal	8 250	Compte spécial
République tchèque	87 594	Compte spécial
Royaume-Uni	25 000	Compte spécial
Suisse	246 130	Compte spécial
Tanzanie	1 938	Compte spécial
Intérêts perçus	241 324	
TOTAL :	6 589 226	dollars E.-U.

18. En 2006, le PIDC a reçu un montant total de 2 435 332 dollars des États-Unis de 15 pays donateurs. Le nombre de donateurs, de même que le montant des contributions ont augmenté. Les principaux contributeurs étaient le Danemark, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, la Finlande, la Norvège et la Suisse. Parmi les autres donateurs, il convient de citer l'Allemagne, Andorre, la France, la Grèce, l'Inde, Israël, le Japon, la République tchèque et la Tanzanie. Cette plus grande confiance de la part des donateurs peut être attribuée en partie au fait que le PIDC est considéré « comme un catalyseur pouvant générer des changements importants avec des investissements relativement modestes », comme l'ont souligné les auteurs de l'évaluation indépendante du Programme.

19. Dans la résolution A/RES/61/121 A-B qu'elle a adoptée lors de sa 161^e session en décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies et tous les autres intéressés « appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés ».